



## Valorisation d une donation depuis 40 ans

Par **jrANGco**, le **22/09/2012** à **20:19**

Bonjour,

Un terrain fut donné il y a 40 ans en friche non viabilisé", eau gaz électricité "bordé en guise de route, d'un chemin non carrossable, peut on déduire les sommes engagées pour celà, aujourd'hui, moment de sa valorisation, afin de conclure le partage successionnaire  
Merci si vous pouviez me renseigner